

Partage d'Actu!

n°01 / 13 février 2024



Conseil d'administration du 13 février 2024

Les ressources du CDG 11

- **Débat d'orientations budgétaires** : les membres du conseil d'administration ont longuement échangé sur les orientations budgétaires de l'établissement pour les années à venir. Guerre en Ukraine et au Moyen-Orient, une inflation record mais avec un cycle de désinflation amorcé, une croissance modérée, une incertitude sur les coûts de l'énergie... autant d'éléments ayant un impact fort sur les finances du CDG 11. Dans ce contexte, les membres du CA poursuivent un double objectif :
 - Décliner le projet d'établissement en préservant les équilibres du CDG 11,
 - Ne pas impacter plus les finances des collectivités et établissements publics, déjà largement grevées par tous ces éléments de contexte.
- Adoption du **règlement budgétaire et financier** et du **régime des amortissements** suite au passage à la M57 au 1^{er} janvier 2024.

Le fonctionnement des instances et du CA

Suite à la démission de Madame Isabelle VANDERHOOF de ses fonctions d'élue à la commune d'Ouveillan, Monsieur Bernard YAGUES a été désigné pour la remplacer en tant que membre titulaire du Comité Social Territorial et de la Formation spécialisée.

Suite à la démission de Monsieur Michel CAREL de ses fonctions de membre suppléant au sein de la Commission Administrative Paritaire catégorie C, Madame Marylise RIVIERE a été désignée pour le remplacer.

Mais aussi...

La poursuite de la déclinaison du Projet d'établissement par une évolution de l'organigramme, et la présentation du rapport sur le développement durable.

Et...

La présentation de notre **guide « Revalorisation du métier des secrétaires de mairie »**.

La loi 2023-1380 du 30/12/2023 vise à revaloriser ce métier afin de le rendre plus attractif tout en favorisant l'avancement des secrétaires déjà en poste.

S'y retrouver, y voir plus clair, accéder aux modèles de contrat et de délibération : consultez notre guide sur la page d'actualités de notre site internet (www.cdg11.fr) ou en cliquant sur l'image !

